

Cour des comptes
Le Premier Président

Paris, le - 9 MARS 2010

101276

Monsieur le Président,

Lors de la dernière réunion du Comité de contact des chefs des institutions supérieures de contrôle de l'Union européenne, en décembre 2009 à Budapest, plusieurs témoignages ont fait état de menaces inquiétantes sur l'indépendance de nos institutions.

Ces pratiques, quelle que soit la forme qu'elles empruntent, doivent être sévèrement et publiquement condamnées. L'indépendance des ISC est un principe inscrit dans les textes fondamentaux de la plupart des Etats et consacré par le Traité de l'Union. Il a été proclamé dès 1977 par la Déclaration de Lima de l'INTOSAI, l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, et réaffirmé par la Déclaration de Mexico en 2007.

Afin de protester contre ce qui apparaît comme une régression majeure dans la construction de l'Etat de droit et de la démocratie, j'ai reçu mission de vous transmettre la déclaration adoptée à l'unanimité par les 28 chefs des institutions de contrôle de l'Union européenne. Nous appelons votre soutien afin que le Conseil européen prenne, dans le cadre de ses compétences, toutes mesures en vue de garantir l'indépendance des ISC, dans le respect des principes internationalement reconnus.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Didier MIGAUD

Monsieur Herman Van Rompuy
Président
Conseil européen
Rue de la Loi 175
B-1048 Bruxelles
BELGIQUE

Cour des comptes
Le Premier Président

Paris, le - 9 MARS 2010

101274

Monsieur le Président,

Lors de la dernière réunion du Comité de contact des chefs des institutions supérieures de contrôle de l'Union européenne, en décembre 2009 à Budapest, plusieurs témoignages ont fait état de menaces inquiétantes sur l'indépendance de nos institutions.

Ces pratiques, quelle que soit la forme qu'elles empruntent, doivent être sévèrement et publiquement condamnées. L'indépendance des ISC est un principe inscrit dans les textes fondamentaux de la plupart des Etats et consacré par le Traité de l'Union. Il a été proclamé dès 1977 par la Déclaration de Lima de l'INTOSAI, l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, et réaffirmé par la Déclaration de Mexico en 2007.

Afin de protester contre ce qui apparaît comme une régression majeure dans la construction de l'Etat de droit et de la démocratie, j'ai reçu mission de vous transmettre la déclaration adoptée à l'unanimité par les 28 chefs des institutions de contrôle de l'Union européenne. Nous appelons votre soutien afin que le Parlement européen prenne l'exacte mesure de ces enjeux en vue d'apporter les garanties nécessaires à l'exercice de nos missions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Didier Migaud

Didier MIGAUD

Monsieur Jerzy Buzek
Président
Parlement Européen
Rue Wiertz
BP - 1047
Bruxelles
BELGIQUE

Cour des comptes

Le Premier Président

Paris, le - 9 MARS 2010

101275

Monsieur le Président,

Lors de la dernière réunion du Comité de contact des chefs des institutions supérieures de contrôle de l'Union européenne, en décembre 2009 à Budapest, plusieurs témoignages ont fait état de menaces inquiétantes sur l'indépendance de nos institutions.

Ces pratiques, quelle que soit la forme qu'elles empruntent, doivent être sévèrement et publiquement condamnées. L'indépendance des ISC est un principe inscrit dans les textes fondamentaux de la plupart des Etats et consacré par le Traité de l'Union. Il a été proclamé dès 1977 par la Déclaration de Lima de l'INTOSAI, l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, et réaffirmé par la Déclaration de Mexico en 2007.

Afin de protester contre ce qui apparaît comme une régression majeure dans la construction de l'Etat de droit et de la démocratie, j'ai reçu mission de vous transmettre la déclaration adoptée à l'unanimité par les 28 chefs des institutions de contrôle de l'Union européenne. Nous appelons votre soutien afin que la Commission européenne prenne, dans le cadre de ses compétences, toutes mesures en vue de garantir l'indépendance des ISC, dans le respect des principes internationalement reconnus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Didier MIGAUD

Monsieur José Manuel Barroso
Président
Commission européenne
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Déclaration

Lors de leur réunion annuelle de 2009, les présidents des ISC des États membres de l'UE et de la Cour des comptes européenne ont convenu de ce qui suit:

1. considérant que le traité de Lisbonne entre en vigueur ce jour;
2. considérant que le traité de Lisbonne confirme le statut de la Cour des comptes européenne en tant qu'institution de l'UE chargée d'assurer le contrôle des comptes de l'Union en toute indépendance (article 13 du traité sur l'Union européenne, ainsi qu'articles 285 et 287 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne);
3. observant avec satisfaction que cela est pleinement conforme à la déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC;
4. prenant acte de ce que l'établissement d'institutions supérieures de contrôle indépendantes dans les États membres faisait et fait partie de l'«acquis» en vue de l'adhésion à l'UE;
5. soutenant les initiatives de l'Intosai et de l'Eurosai en faveur de l'indépendance des ISC,
6. insistent auprès des institutions de l'UE et des parlements des États membres pour qu'ils prennent toutes les mesures afin de garantir que les institutions supérieures de contrôle puissent continuer de fonctionner de manière indépendante, conformément aux déclarations de Lima et de Mexico ainsi qu'aux dispositions du traité de Lisbonne,
7. invite le président en exercice à transmettre la présente déclaration aux présidents du Parlement européen, du Conseil européen, de la Commission européenne, ainsi qu'aux Secrétaires généraux de l'Eurosai et de l'Intosai.

Fait à Budapest, le 1^{er} décembre 2009

Statement

The Heads of the SAI's of the EU Member States and of the European Court of Auditors, on the occasion of their 2009 annual meeting, agree on the following:

1. Whereas the Treaty of Lisbon enters into force today,
2. Whereas the Treaty of Lisbon confirmed the status of an EU institution for the European Court of Auditors responsible for carrying out the Union's audit with full independence (Article 13 Treaty on the European Union, Article 285 and Article 287 Treaty on the Functioning of the European Union),
3. Noting with satisfaction that this is fully in line with the INTOSAI Mexico Declaration on Independence for the SAIs,
4. Noting that the establishment of independent supreme audit institutions in Member States was and is part of the "acquis" in view of the accession to the EU,
5. Supporting the INTOSAI and EUROSAI initiatives promoting the independence of SAIs,
6. Urge the EU institutions and Member States parliaments to take all measures in order to preserve and ensure that the functioning of independent supreme audit institutions is safeguarded as foreseen in the Lima and Mexico Declarations and the Lisbon Treaty.
7. Invite the Acting Chair to forward this statement to the Presidents of the European Parliament, the European Council, the European Commission and to the Secretary Generals of EUROSAI and INTOSAI.

Done at Budapest, 1 December 2009

Erklärung

Die Präsidenten der ORKB der EU-Mitgliedstaaten und des Europäischen Rechnungshofs kommen in ihrer Jahressitzung 2009 wie folgt überein:

1. in der Erwägung, dass der Vertrag von Lissabon mit heutigem Tage in Kraft tritt,
2. in der Erwägung, dass im Vertrag von Lissabon der Status des Europäischen Rechnungshofs als des vollkommen unabhängig für die Rechnungsprüfung der Union zuständigen EU-Organs bestätigt wird (Artikel 13 des Vertrags über die Europäische Union sowie Artikel 285 und Artikel 287 des Vertrags über die Arbeitsweise der Europäischen Union),
3. nehmen mit Zufriedenheit zur Kenntnis, dass dies voll und ganz der Deklaration von Mexiko über die Unabhängigkeit der ORKB entspricht,
4. stellen fest, dass die Errichtung unabhängiger Oberster Rechnungskontrollbehörden in Mitgliedstaaten Teil des gemeinschaftlichen Besitzstands für den EU-Beitritt war und bleibt,
5. unterstützen INTOSAI- und EUROSAI-Initiativen zur Förderung der Unabhängigkeit der ORKB,
6. fordern die Organe der EU und die Parlamente der Mitgliedstaaten dringend auf, alle Maßnahmen zu ergreifen, damit sichergestellt ist, dass die Obersten Rechnungskontrollbehörden ihre Tätigkeit weiterhin unabhängig wahrnehmen können, wie in den Deklarationen von Lima und Mexiko und im Vertrag von Lissabon vorgesehen,
7. fordern den amtierenden Vorsitz auf, diese Erklärung den Präsidenten des Europäischen Parlaments, des Europäischen Rates und der Europäischen Kommission sowie den Generalsekretären der EUROSAI und der INTOSAI zu übermitteln.

Budapest, den 1. Dezember 2009